International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

C/106/6
DISTRIB. RESTREINTE

Original : anglais
1er septembre 2015

CONSEIL

Cent sixième session

NOMINATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES

NOMINATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES

Introduction

1. La nomination des vérificateurs externes des comptes de l'OIM est régie par l'article 12 du Règlement financier, qui dispose que :

> 12.1 Le Conseil nomme, en qualité de commissaires externes aux comptes, des experts comptables de réputation internationale qui procèderont à la vérification des comptes de l'Organisation conformément aux principes énoncés dans l'annexe au présent règlement et à toutes autres directives que pourrait donner le Conseil.
>
> 12.2 Les frais de cette vérification seront imputés sur le budget de l'Organisation.

2. Le Vérificateur externe des comptes est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable afin d'assurer la continuité. Entre 1992 et 2000, la Cour autrichienne de vérification des comptes a été nommée pour trois mandats successifs. Ensuite, le Conseil a nommé le Vérificateur général des comptes de la Norvège, qui a effectué trois mandats, de 2001 à 2009. Après quoi, le Conseil a nommé le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde aux fonctions de Vérificateur externe des comptes pour un mandat de trois ans allant de 2010 à 2012, qui a été renouvelé en novembre 2012 pour un second et dernier mandat de trois ans, de 2013 à 2015. Le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde n'a pas sollicité un troisième mandat. L'historique récent de la vérification externe des comptes est donc le suivant :

- 1992-2000 : Cour autrichienne de vérification des comptes
- 2001-2009 : Vérificateur général des comptes de la Norvège
- 2010-2015 : Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

3. En conséquence, le Conseil doit nommer un nouveau vérificateur général des comptes pour les trois prochaines années, de 2016 à 2018. Une décision à cet effet sera prise à la session du Conseil qui se tiendra du 24 au 27 novembre 2015.

Mesures prises par l'Administration

4. Pour lancer le processus de nomination, le Directeur général a envoyé le 25 février 2015 une lettre à tous les Etats Membres par laquelle il invitait les bureaux nationaux de vérification des comptes intéressés à soumettre leur offre, accompagnée des documents d'information pertinents, en vue d'exercer les fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour le prochain mandat triennal 2016-2018. Pour information, une copie de cette lettre est reproduite à l'annexe I.

5. Dans sa lettre, le Directeur général a indiqué les dispositions pertinentes du Règlement financier de l'OIM et a précisé l'ampleur et la portée de l'exercice de vérification des comptes ainsi que les conditions de base à remplir à cette fin. Il a prié les Etats Membres soumissionnaires de préciser qu'ils acceptent ces conditions. Il a, en outre, demandé de confirmer que les honoraires feraient l'objet d'une renonciation et que la vérification des comptes de l'Organisation aurait valeur de prestation en nature, étant entendu que seuls les

frais de déplacement et les indemnités journalières seraient couverts et remboursés par l'OIM. A cette lettre étaient joints les critères de sélection, qui sont énoncés au paragraphe 7 *infra*, ainsi qu'un formulaire à remplir et à renvoyer par voie électronique par les Etats Membres intéressés. Le délai fixé pour le dépôt des soumissions était le 1er juin 2015.

6. En réponse à la lettre du Directeur général, les cinq bureaux nationaux de vérification des comptes ont présenté une offre dans le délai imparti :

- La Commission d'audit des Philippines
- La Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan
- Le Bureau du Contrôleur général de l'Equateur
- Le Service de vérification des comptes du Ghana
- Le Bureau national de la vérification des comptes du Kenya

Critères de sélection

7. Les critères de sélection concernant la nomination des vérificateurs externes des comptes qui avaient été envoyés aux Etats Membres sont les suivants :

a) Une expérience internationale de la vérification des comptes est particulièrement importante car l'OIM déploie ses activités depuis quelque 450 bureaux situés dans 150 pays du monde. L'OIM réalise un volume substantiel de transactions financières dans diverses monnaies, gère des comptes bancaires dans la plupart de ses bureaux, et effectue régulièrement des opérations sur devises.

b) Etant donné que l'OIM applique les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), un vérificateur externe des comptes qui connaît et possède une expérience de ces normes offrirait aux Etats Membres la garantie que celles-ci sont correctement interprétées, appliquées et présentées dans les états financiers annuels.

c) L'OIM a mis en place un système ERP SAP (dénommé PRISM[1] à l'OIM), que tous les bureaux utilisent désormais pour leur comptabilité et l'établissement de rapports. Une connaissance pratique du logiciel SAP aiderait les vérificateurs externes des comptes à examiner les comptes des bureaux extérieurs et du Siège de l'OIM, qui sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice soutenue par SAP.

d) Confirmation que la vérification des comptes serait effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM.

e) Consentement à accepter d'être nommé aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour un mandat de trois ans renouvelable couvrant la période 2016, 2017 et 2018. Aux fins de continuité, il serait utile de désigner un interlocuteur pour toute cette période.

[1] PRISM est l'acronyme anglais de « Processes and Resources Integrated Systems Management » (Système de gestion intégré des processus et des ressources). Il est utilisé pour appliquer le système ERP fondé sur SAP à l'OIM.

f) Confirmation que les vérificateurs externes des comptes pourront être consultés pour des avis et des conseils sur des questions de comptabilité et de vérification, en gardant à l'esprit les contraintes de temps imposées par les sessions des organes directeurs de l'OIM.

g) Confirmation que le Vérificateur externe des comptes effectuera chaque année les vérifications suivantes : i) certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals) ; ii) vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général ; et iii) examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM (le programme d'audit pour 2014 des Vérificateurs externes actuels prévoyait, par exemple : un audit de certification de 5 semaines, un audit de conformité de 8 semaines, et un audit de performance de 4 semaines).

h) Bien que l'OIM ait trois langues officielles (anglais, espagnol et français), toutes les transactions financières sont saisies dans PRISM en anglais.

Informations communiquées par les bureaux nationaux de vérification des comptes intéressés

8. Les informations reproduites à l'annexe II (Tableau récapitulatif des soumissions) et à l'annexe III (Soumissions présentées en vue de la nomination du Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour les exercices 2016, 2017 et 2018) visent à aider les Etats Membres à évaluer les diverses candidatures et à présenter au Conseil une recommandation concernant la nomination du Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour la période allant de 2016 à 2018.

9. Par sa lettre du 25 février 2015, le Directeur général demandait aux soumissionnaires des informations sur leurs qualifications et leur expérience. Chaque bureau national de vérification des comptes intéressé était invité à répondre à la même série de questions, afin de faciliter la comparaison. Les soumissions sont intégralement reproduites à l'annexe III dans leur version originale[2]. Etant donné que les informations qu'elles contiennent sont extrêmement détaillées, l'Administration les a récapitulées dans un tableau comparatif, afin d'aider les Etats Membres dans leur examen. Ce tableau, qui est reproduit à l'annexe II, met en relief les critères essentiels, tels que l'expérience internationale en matière de vérification des comptes ou la connaissance des normes IPSAS, qui seront importants pour évaluer les qualifications des soumissionnaires.

10. La lettre du Directeur général précisait aussi que les bureaux nationaux de vérification des comptes intéressés avaient la possibilité de fournir, outre les informations requises, tout document complémentaire qu'ils jugeaient utile pour appuyer leur candidature. Certains bureaux de vérification des comptes ont choisi de communiquer des informations additionnelles, qu'il est possible de consulter sur le site Internet de l'OIM (https://governingbodies.iom.int/).

Chronologie du processus de nomination du Vérificateur externe des comptes

11. Le processus de nomination du Vérificateur externe des comptes a été lancé en février, par l'envoi de la lettre du Directeur général invitant les Etats Membres à manifester leur

[2] Dans la présente version du document, elles apparaissent traduites en français.

intérêt, et s'achèvera par la décision prise à la prochaine session du Conseil, à la fin de novembre 2015. La chronologie complète, telle qu'elle a été présentée au Comité permanent des programmes et des finances (CPPF) le 3 juillet 2015, est indiquée ci-après :

a) 25 février : Lettre d'appel à soumissions envoyée par le Directeur général à tous les Etats Membres ;

b) Mars, avril, mai : Réception des offres soumises par les Etats Membres ;

c) 1er juin : Délai fixé pour le dépôt des soumissions ;

d) Juin, juillet, août : Compilation des offres soumises ;

e) Mi-septembre : Distribution du document du Conseil présentant les offres reçues ;

f) 22 octobre : Point de l'ordre du jour correspondant aux consultations informelles sur les préparatifs du CPPF ;

g) 28-29 octobre : Point de l'ordre du jour correspondant à la dix-septième session du CPPF ;

h) 24-27 novembre : Nomination du Vérificateur externe des comptes à la cent sixième session du Conseil.

Etapes suivantes

12. L'Administration invite tous les Etats Membres à examiner le présent document, ainsi que les annexes I, II et III. Toutes les questions concernant les soumissions, la procédure de sélection ou les critères pourront être envoyées à l'Administration, à l'adresse MScomments@iom.int.

13. Le présent document sera examiné au titre d'un point de l'ordre du jour à la session du CPPF qui se tiendra les 28-29 octobre 2015, ainsi qu'aux consultations informelles du 22 octobre qui la précéderont. Ces réunions seront l'occasion d'échanger des informations avant qu'une décision soit prise au Conseil, et permettront donc aux Etats Membres de mener des consultations et des discussions et de poser des questions techniques ou de procédure. Le CPPF formulera peut-être des recommandations au Conseil à l'issue des délibérations au titre du point de l'ordre du jour correspondant. Par le passé, les discussions et les débats du CPPF s'étaient le plus souvent conclus par la présentation de la liste des soumissions au Conseil pour décision.

14. La décision finale concernant la nomination du Vérificateur externe des comptes sera prise au Conseil en novembre. Si, au titre du point de l'ordre du jour correspondant, aucun consensus ne peut être dégagé sur la nomination d'un candidat donné aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM, le Conseil prendra sa décision à la majorité simple en procédant à un vote par scrutin secret, comme il l'a déjà fait par le passé.

Annexe I

LETTRE DU DIRECTEUR GENERAL ENVOYEE ATOUS LES ETATS MEMBRES

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GENÈVE, SUISSE

Le 25 février 2015

Madame/Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'inviter les cours des comptes des Etats Membres à soumissionner pour la vérification externe des comptes de l'OIM, en vue de leur nomination par le Conseil aux fonctions de Vérificateurs externes des comptes de l'Organisation à compter de l'exercice 2016.

Les vérificateurs externes des comptes sont généralement nommés pour une période de trois ans, renouvelable pour assurer la continuité. Les Vérificateurs actuels (le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde), qui avaient pris leurs fonctions à compter de l'exercice 2010, arrivent au terme de leur second mandat de trois ans, qui s'achèvera à la fin de l'exercice 2015.

Les dispositions pertinentes relatives à la vérification externe des comptes sont énoncées à l'article 12 du Règlement financier de l'OIM ainsi que dans l'annexe au Règlement intitulée Principes applicables à la vérification des comptes de l'Organisation, que vous trouverez ci-joints. S'agissant de l'article 12.2, il convient de noter que, comme ce fut le cas pour les vérificateurs externes des comptes précédents et actuels, l'OIM prend à sa charge les frais de déplacement et les indemnités journalières. Les honoraires feront l'objet d'une renonciation, et la vérification des comptes de l'Organisation aura valeur de prestation en nature.

Les documents financiers de l'OIM les plus récents, et notamment le Programme et Budget pour 2015 (document C/105/9) et le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 (document C/105/4), devraient permettre de cerner l'ampleur et la portée de l'exercice de vérification des comptes. Il va sans dire que l'Administration vous communiquera avec plaisir tout autre document ou information dont vous pourriez avoir besoin.

A cet égard, permettez-moi de préciser que les vérificateurs des comptes doivent avoir une parfaite maîtrise de l'anglais, langue utilisée dans la majorité des transactions quotidiennes de l'Organisation. La connaissance du français et de l'espagnol serait un atout. De plus, ils seront appelés à fournir des avis et des conseils en matière de comptabilité et de vérification, en gardant à l'esprit les contraintes de temps imposées par les sessions des organes directeurs de l'OIM. Par ailleurs, il importe de souligner que la vérification externe des comptes doit également porter sur les transactions financières effectuées dans les nombreux bureaux que l'OIM compte dans le monde. Ces transactions devront au minimum faire l'objet d'un contrôle par sondage.

./..

Aux missions permanentes et autres représentants des Etats Membres
de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Compte tenu de ce qui précède, je vous invite à me faire savoir si le Bureau national de vérification des comptes de votre pays serait disposé à proposer sa candidature aux fonctions de Vérificateurs externes des comptes de l'OIM pour une période de trois ans à compter de la vérification des comptes de 2016.

Dans l'affirmative, je vous saurais gré de bien vouloir répondre à la présente lettre en confirmant que :

1. La cour des comptes de votre pays adhère aux dispositions et principes précités qui régissent la vérification externe des comptes de l'OIM ;

2. La vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont pris en charge par l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM ;

3. La cour des comptes de votre pays accepte d'être nommée par le Conseil aux fonctions de Vérificateurs externes des comptes de l'OIM pour un mandat de trois ans renouvelable couvrant la période 2016, 2017 et 2018. Il serait utile de désigner un interlocuteur unique pour toute cette période.

Pour que le Comité permanent des programmes et des finances puisse évaluer plus facilement les différentes offres et formuler une recommandation à l'intention du Conseil, nous vous prions de bien vouloir renseigner le formulaire ci-joint. Vous avez la possibilité, en outre, de fournir des documents complémentaire à l'appui de votre candidature. Les critères de sélection des vérificateurs externes des comptes figurent également en annexe. Pour de plus amples informations sur les documents financiers et budgétaires de l'OIM, nous vous invitons à consulter notre site Internet (www.iom.int).

Afin que votre candidature soit prise en considération, veuillez nous envoyer votre réponse au plus tard le lundi 1er juin 2015.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

William Swing

Annexe II – TABLEAU RECAPITULATIF DES SOUMISSIONS

Bureau national de vérification des comptes	Date de dépôt des soumissions	Nombre de vérificateurs qualifiés au sein du Bureau national de vérification des comptes	Récapitulatif des organisations/ institutions internationales dont les comptes ont été ou sont vérifiés	Connaissance/ expérience des normes IPSAS	Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la comptabilité établie selon les normes IPSAS	Connaissance pratique du logiciel SAP ou de systèmes analogues de planification des ressources d'entreprise (ERP)	Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la planification des ressources d'entreprise (ERP)	Liste des organisations professionnelles de vérification des comptes auxquelles le Bureau national de vérification des comptes est affilié/dont il est membre	Confirmation que, chaque année, les vérifications suivantes seront effectuées : i) Certification des comptes de l'OIM ii) Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM iii) Examen de la performance au sein de l'OIM	Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, et que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM
Philippines	7 mai 2015	200	Un certain nombre d'institutions, comme indiqué dans la soumission à l'annexe III	Oui	20	Oui	20	Organisation internationale de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et autres affiliations professionnelles	Accepté	Accepté
Pakistan	22 mai 2015	1 984	Un certain nombre d'institutions, comme indiqué dans la soumission à l'annexe III	Oui	15	Oui	18	Organisation internationale de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et autres affiliations professionnelles	Accepté	Accepté
Equateur	27 mai 2015	Environ 800	Organisation des Etats américains (OEA)	Oui	5	Oui	5	Organisation internationale de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et autres affiliations professionnelles	Accepté	Accepté
Ghana	29 mai 2015	678 en tout, y compris diverses disciplines, comme indiqué dans la soumission à l'annexe III	Un certain nombre d'institutions, comme indiqué dans la soumission à l'annexe III	Oui	8	Oui	6	Organisation internationale de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et une autre affiliation professionnelle	Accepté	Accepté
Kenya	1er juin 2015	822	Un certain nombre d'institutions, comme indiqué dans la soumission à l'annexe III	Oui	13	Oui	3	Organisation internationale de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et autres affiliations professionnelles	Accepté	Accepté

Annexe III

SOUMISSIONS PRESENTEES EN VUE DE LA NOMINATION DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DE L'OIM POUR LES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

Page

1. Commission de vérification des comptes des Philippines ..…….…… 1

2. Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan ……...…….……...……...… 5

3. Bureau du Contrôleur général de l'Equateur ……...…… 11

4. Service de vérification des comptes du Ghana …….……..…… 13

5. Bureau national de la vérification des comptes du Kenya …… 17

SELECTION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES DE L'OIM
EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 et 2018

A compléter et à renvoyer à DRM@iom.int au plus tard le lundi 1er juin 2015

1. Bureau national de vérification des comptes – Gouvernement de :	Commission de vérification des comptes (CVC) – République des Philippines

2. Nombre de vérificateurs qualifiés au sein du Bureau national de vérification des comptes :	**200**

3. Récapitulatif des organisations/institutions internationales (ayant une présence sur le terrain comparable à celle de l'OIM) dont les comptes ont été ou sont vérifiés par le Bureau national de vérification des comptes, avec indication des normes comptables appliquées (par exemple, IPSAS, GAAP, etc.)
Actuellement, la CVC est le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour les exercices 2012-2015, et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour les exercices 2008-2019. Les états financiers de l'OMS et de la FAO sont établis sur la base des normes IPSAS. Par le passé, la CVC était, pendant 18 ans, membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (de 1984 à 1993, et de 1999 à 2008). Ses clients étaient, entre autres, le siège de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la mission de maintien de la paix, l'Université des Nations Unies, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le Fonds pour l'environnement mondial. Les états financiers de ces clients étaient établis en application des Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS).

4. Connaissance/expérience des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)
La CVC a une connaissance approfondie des normes IPSAS, qu'elle a harmonisées avec les nouvelles normes comptables du Gouvernement, actuellement utilisées pour établir les états financiers des administrations publiques aux Philippines. En outre, elle représente le Gouvernement auprès du comité créé par le Conseil philippin de normalisation de la publication d'informations financières pour examiner l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS dans le secteur public. La CVC, qui est habilitée à fixer les politiques comptables aux Philippines, a préconisé l'utilisation, par les administrations publiques, des Normes comptables philippines pour le secteur public (PPSAS), qui sont une adaptation des

normes IPSAS. A cet égard, elle a formé les comptables et les vérificateurs des comptes du Gouvernement. Les vérificateurs des comptes qui seront affectés à l'OIM ont participé à l'examen des règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS de la FAO, et au Guide de la comptabilité IPSAS de l'OMS. Ils ont procédé à la vérification comptable des états financiers conformes aux normes IPSAS de l'OMS (2012 à 2014) et de la FAO (2014). En leur qualité de membres du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies, les membres du personnel envisagés connaissent les enseignements tirés de la mise en œuvre des normes IPSAS ainsi que les vérifications des états financiers conformes aux normes IPSAS de divers organismes des Nations Unies.	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la comptabilité établie selon les normes IPSAS :	20

5. Connaissance pratique du logiciel SAP ou de systèmes analogues de planification des ressources d'entreprise (ERP)
Etant donné qu'ils sont actuellement les vérificateurs externes des comptes de la FAO et de l'OMS, tous les membres du personnel envisagés ont une connaissance pratique du logiciel Oracle de planification des ressources d'entreprise (ERP) et de systèmes personnalisés d'interface avec ERP. Ces sept dernières années, les vérificateurs chargés de vérifier les comptes de la FAO ont utilisé Oracle ERP, aujourd'hui appelé Système mondial de gestion des ressources (GRMS). Parmi le personnel envisagé se trouvent des vérificateurs des comptes qui ont examiné la mise en œuvre de projets Oracle R12 et IPSAS au titre du programme GRMS. De même, des vérificateurs affectés à l'OMS travaillent avec le Système mondial de gestion (GSM) sur une plateforme Oracle depuis 2012, et avec le logiciel SAP pour la vérification des comptes du CIRC, un organisme rattaché à l'OMS. Lors de leurs précédentes missions de vérification des comptes auprès des Nations Unies, les membres du personnel envisagés ont acquis une connaissance pratique de la vérification de divers systèmes, tels que le Système intégré de gestion (SIG), le logiciel Systems Applications and Products (SAP), le système de gestion des programmes (PrOMS), et des applications relatives au maintien de la paix.

Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la planification des ressources d'entreprise (ERP) :	20

6. Liste des organisations professionnelles de vérification des comptes auxquelles le Bureau national de vérification des comptes est affilié/dont il est membre (par exemple, INTOSAI et/ou organisations professionnelles analogues de vérification des comptes) :

La CVC a des liens professionnels avec/est affiliée à/est membre des organismes comptables et de vérification des comptes ci-après, aux fins de collaboration, de fixation de points de repère et de partage de pratiques exemplaires en matière de vérification des comptes :

- Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique
  - Membre de 1984 à 1993, et de 1999 à ce jour
  - Présidente en 2006
  - Présidente du Groupe de travail technique en 2006
- Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)
  - Membre de 1980 à ce jour
  - Organisatrice du XIe congrès, en 1983, et Groupe de travail sur la vérification environnementale en 2014
- Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI)
  - Membre fondateur en 1979, et membre du Comité directeur
- Organisation des institutions supérieures de contrôle des comptes de l'ASEAN (ASEANSAI)
  - Membre fondateur en 2011, et Présidente du Comité de formation
  - Fédération internationale des experts comptables (IFAC)
  - Institute of Internal Auditors (IIA)
  - Association of Certified Fraud Examiners (ACFE)
- Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information (ISACA)

7. Confirmation que le vérificateur externe des comptes effectuera chaque année les vérifications suivantes :
   i) Certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals)
   ii) Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM.
   iii) Examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM.

Pour information : Le programme d'audit pour 2014 des Vérificateurs externes actuels prévoyait : un audit de certification de 5 semaines, un audit de conformité de 8 semaines et un audit de performance de 4 semaines.

✓ Accepté	☐ Refusé

8. Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM.	
✓ Accepté	☐ Refusé

9. Autres renseignements susceptibles d'aider les Etats Membres à prendre une décision (150 mots au plus). Prière de présenter succinctement l'approche suivie en matière de vérification comptable axée sur les risques et de vérification de l'optimisation des ressources.
Notre approche intégrée de la vérification des comptes fondée sur les résultats et les risques permet de procéder à une vérification des comptes complète de l'OIM en vue d'atteindre les buts suivants : a) évaluation de déclarations erronées dans les états financiers ; b) évaluation de la viabilité des opérations, afin de garantir que les dépenses sont conformes aux intentions de l'Organisation ; c) identification des possibilités en ce qui concerne, entre autres, le bon fonctionnement des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, plus généralement, l'administration et la gestion de l'OIM. Le travail de vérification sera étroitement supervisé par le Président de la CVC et le Comité de la vérification des comptes des organisations internationales, par l'intermédiaire du Directeur de la vérification externe des comptes. ***Vérification de l'optimisation des ressources*** Une vérification de l'optimisation des ressources sera effectuée pour apprécier l'efficacité de la gestion, en vue de supprimer les gaspillages et de promouvoir une utilisation des ressources économique et efficiente, et vérifier si les résultats souhaités ont été obtenus et que les programmes ont atteint leurs buts et objectifs. L'objet de cette vérification est d'optimiser la gestion et le processus d'obligation redditionnelle de l'OIM.

SELECTION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES DE L'OIM
EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 et 2018

A compléter et à renvoyer à DRM@iom.int au plus tard le lundi 1er juin 2015

1. Bureau national de vérification des comptes – Gouvernement de :	Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan

2. Nombre de vérificateurs qualifiés au sein du Bureau national de vérification des comptes :	1984

Pour mener à bien une mission de l'ampleur et de la complexité que présente la vérification externe des comptes de l'OIM, le Vérificateur général des comptes du Pakistan (VGCP) a, à sa disposition, près de 2 000 vérificateurs des comptes qualifiés. Ceux-ci possèdent toutes sortes de compétences spécialisées et de qualifications, dont des masters en finance, technologie de l'information, comptabilité, gestion des ressources humaines, management, économie, comptabilité, sciences ; des diplômes de troisième cycle dans toutes sortes de disciplines, et des doctorats, etc., de diverses universités du Pakistan, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de Suède et d'Australie. Le personnel est composé, pour la plupart, de membres associés/actifs (« Associates/Fellows ») agréés de l'Institute of Public Finance Accountants, un organisme reconnu par l'IFAC. En outre, le Bureau emploie des personnes membres de l'Association of Chartered Certified Accountants (Royaume-Uni), de l'Institute of Internal Auditors (Etats-Unis d'Amérique), ainsi que du GAO (Etats-Unis d'Amérique) et de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (CCAF). Le VGCP dispose en outre d'une réserve d'environ 250 membres du personnel formés au logiciel SAP, y compris 73 spécialistes agréés de différents modules de SAP.

3. Récapitulatif des organisations/institutions internationales (ayant une présence sur le terrain comparable à celle de l'OIM) dont les comptes ont été ou sont vérifiés par le Bureau national de vérification des comptes, avec indication des normes comptables appliquées (par exemple, IPSAS, GAAP, etc.)

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan possède une expérience en matière de vérification des comptes d'organismes des Nations Unies comme suit :

Organisation	**de**	**à**	**Comptabilité**
Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	1961	1974	UNSAS
Commission préparatoire de l'OIAC	1993	1997	UNSAS
OIAC	2003	2005	UNSAS
OIAC	2006	2008	UNSAS
ONUDI	2008	2013	UNSAS/IPSAS

Par ailleurs, le VGCP a, à diverses occasions, procédé à la vérification externe des comptes des organismes multilatéraux internationaux/régionaux suivants :

- Organisation de la Conférence islamique, Djedda (Arabie saoudite)
- Association sud-asiatique de coopération régionale
- Organisation de coopération économique (OCE)
- Groupe des huit pays en développement (D-8)

4. Connaissance/expérience des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Les spécialistes de la vérification des comptes du VGCP connaissent bien divers cadres comptables, y compris les normes IPSAS, et ont reçu la formation nécessaire et possèdent l'expérience de travail requise pour vérifier les comptes d'organismes qui appliquent les normes IPSAS dans leurs procédures internes ainsi que dans leurs processus et structures de gestion financière.

Lorsqu'il était le vérificateur externe des comptes de l'ONUDI (2008-2013), le VGCP a examiné la mise en œuvre du plan d'action de l'ONUDI en vue de l'adoption des normes IPSAS, et a aidé cette organisation à faire la transition entre le système comptable UNSAS qu'elle utilisait précédemment et la comptabilité fondée sur les normes IPSAS. Les échanges intensifs qu'il avait eus en sa qualité de vérificateur externe des comptes avec l'ONUDI au sujet de l'adoption de ces normes ont permis d'approfondir nos connaissances et de développer nos compétences en vue de vérifier les comptes d'une entité qui applique les normes IPSAS.

Les états financiers du Gouvernement du Pakistan sont établis selon la méthode de la comptabilité de caisse IPSAS, qui comprend le tableau des flux de trésorerie, l'état des ouvertures de crédits, et le tableau des montants réels par objet. Les états financiers des entreprises publiques du Pakistan sont établis conformément aux normes IPSAS, et vérifiés par les bureaux spécialisés du VGCP. Grâce à la vérification de ces états financiers fondés sur les normes IPSAS, le Bureau du VGCP a acquis des compétences suffisantes, au fil des ans, pour vérifier des états financiers établis conformément aux normes IPSAS.

Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la comptabilité établie selon les normes IPSAS :	15 (sur une période de trois ans)

5. Connaissance pratique du logiciel SAP ou de systèmes analogues de planification des ressources d'entreprise (ERP)

Le Bureau du VGCP a une bonne expérience de la vérification de systèmes de gestion financière fondés sur SAP. Dans le cadre d'un ambitieux projet d'amélioration de l'information financière et de la vérification des comptes, lancé avec l'aide de la Banque mondiale, le Gouvernement du Pakistan a mis en place, à l'échelle du pays, un système intégré d'information relatif à la gestion financière, qui est configuré sur une plateforme SAP/R3 exigeant une mise en réseau centrale et une communication en ligne avec

des nœuds d'opérations répartis entre 120 districts et 4 provinces du pays. Au titre de cette initiative, menée sous la supervision du Bureau du VGCP, le système de vérification des comptes centré sur les opérations est remplacé par une approche de la vérification des états fondée sur les systèmes, qui est mise en œuvre dans un environnement client-serveur utilisant des outils de vérification tels qu'ACL. Les capacités du Bureau, qui avaient grand besoin d'être renforcées, ont été considérablement améliorées grâce à cette initiative. Etant donné que le VGCP est chargé de la vérification des systèmes de gestion financière fondés sur SAP en place dans tout le pays, son Bureau et son personnel ont acquis des compétences informatiques de pointe pour la vérification du système intégré d'information relatif à la gestion financière utilisé dans les bureaux de l'OIM.	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la planification des ressources d'entreprise (ERP) :	18 (sur une période de trois ans)

6. Liste des organisations professionnelles de vérification des comptes auxquelles le Bureau national de vérification des comptes est affilié/dont il est membre (par exemple, INTOSAI et/ou organisations professionnelles analogues de vérification des comptes) :
i) Le Vérificateur général des comptes du Pakistan est membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), et siège dans son Comité directeur depuis 2010. Il participe activement aux travaux de divers comités et groupes de travail de l'INTOSAI. ii) Le VGCP siège au Comité directeur de l'Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI) depuis 2000, et a assuré la présidence de l'ASOSAI de 2009 à 2012. iii) Le VGCP est le Secrétaire général permanent de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques de l'Organisation de coopération économique (ECOSAI), qui compte dix Etats membres d'Asie du Sud et d'Asie centrale. iv) Le VGCP est un membre actif d'organisations professionnelles multilatérales, telles que la Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth, ou l'International Consortium on Governmental Financial Management (ICGFM). v) L'Institut supérieur de contrôle du Pakistan est associé à divers projets de recherche menés par l'ASOSAI. vi) Le Bureau du VGCP bénéficie des cours de formation organisés par l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), l'ASOSAI et l'ECOSAI, et apporte des contributions propres en matière de collaboration internationale dans le domaine de la vérification des comptes.

7. Il est confirmé par la présente que, chaque année, le VGCP effectuera les vérifications suivantes :
   i) Certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals)
   ii) Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM.
   iii) Examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM.

7a. Le VGCP confirme en outre :

i) Que la vérification externe des comptes portera, sur la base d'un échantillon, sur les transactions financières de l'OIM effectuées dans une sélection de bureaux du monde entier. Le plan d'audit proposé par le VGCP prévoit la vérification de trois bureaux extérieurs de l'Organisation chaque année.

ii) Qu'il consent à accepter d'être nommé aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM pour un mandat renouvelable, couvrant la période 2016, 2017 et 2018. Aux fins de continuité, un interlocuteur serait désigné pour cette période de trois ans.

iii) Que les vérificateurs externes des comptes pourraient être consultés pour des avis et des conseils sur des questions de comptabilité et de vérification, en gardant à l'esprit les contraintes de temps imposés par les sessions des organes directeurs de l'OIM.

iv) Qu'il adhère aux dispositions et principes qui régissent la vérification externe des comptes de l'OIM.

v) Qu'il possède une expertise en matière de vérification de systèmes de gestion financière fondés sur SAP.

✓ Accepté	☐ Refusé

8. Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM.

✓ Accepté	☐ Refusé

9. Autres renseignements susceptibles d'aider les Etats Membres à prendre une décision (150 mots au plus). Prière de présenter succinctement l'approche suivie en matière de vérification comptable axée sur les risques et de vérification de l'optimisation des ressources.

L'approche suivie en matière de vérification sera déterminée par les paramètres généraux suivants :

- Objectifs statutaires découlant des prescriptions du Règlement financier de l'OIM et de son annexe « Principes applicables à la vérification des comptes de l'Organisation ».
- Environnement organisationnel tel qu'il ressort de l'ensemble des opérations, procédures, politiques et pratiques de l'OIM.

Un ensemble d'interventions en matière de vérification sera déterminé pour garantir le meilleur équilibre possible entre les audits de certification, de conformité et de performance, considéré comme étant particulièrement approprié pour atteindre les objectifs statutaires dans un environnement organisationnel donné. La ou les vérifications des comptes seront planifiées pour permettre au VGCP de formuler des observations importantes et utiles sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes, le fonctionnement de l'audit interne et, plus généralement, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. La vérification des systèmes et des opérations financières sera complétée par une évaluation de la conformité avec les règles et règlements applicables.

Méthode de vérification comptable axée sur les risques

Sur la base de l'information existante se rapportant aux précédentes vérifications des comptes de l'OIM, le VGCP pourrait conclure à titre préliminaire que l'on peut réellement juger les contrôles internes de l'OIM dignes de foi. La première mesure à prendre, lors de la vérification des comptes de l'OIM pour la période commençant en 2016, consisterait à confirmer cette conclusion préliminaire en contrôlant l'efficacité des systèmes de l'Organisation à :

- Empêcher ou repérer les paiements effectués sans avoir été enregistrés
- Garantir le report des opérations valides
- Empêcher et repérer les paiements effectués à des personnes autres que le ou les bénéficiaires voulus
- Garantir le report de paiements des dépenses admissibles
- Empêcher et repérer l'enregistrement de paiements ne correspondant pas aux montants corrects
- Empêcher et repérer les paiements de montants incorrects
- Empêcher et repérer les paiements qui ne sont pas conformes aux pièces justificatives.

Le contrôle des systèmes sur la base de telles analyses et des anciens dossiers issus de précédentes vérifications des comptes serait renforcé par une vérification sélective de la conformité visant à établir le fonctionnement des contrôles effectués pendant la période couverte par la vérification des comptes. Sur la base des résultats de cette vérification de la conformité, des techniques statistiques permettront de déterminer le niveau des tests de validation. Un modèle de risque serait élaboré pour garantir un degré d'assurance élevé en ce qui concerne les résultats de la vérification des comptes.

Vérification de l'optimisation des ressources

Le VGCP déterminerait l'approche de vérification la mieux adaptée en matière de vérification de l'optimisation des ressources (audit(s) de performance). Le ou les audits de performance auraient pour objectif principal de suggérer des améliorations pour l'avenir. D'une manière générale, l'approche suivie se décomposerait comme suit :

- Tests de la validité des contrôles, systèmes et opérations clés
- Examen des données et documents nécessaires

- Détermination de l'étendue de la vérification, de la méthodologie et des objectifs préliminaires de la vérification
- Examen des systèmes, politiques et pratiques suivis en matière de gestion des ressources humaines, de systèmes d'information de gestion, d'achats et de gestion des contrats/de l'inventaire/des avoirs
- Validation des informations et discussion avec des groupes cibles
- Application, aux données disponibles, de techniques financières, statistiques et autres techniques quantitatives adaptées
- Formulation de conclusions préliminaires, discussion avec la direction et prise en considération du point de vue de celle-ci.

SELECTION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES DE L'OIM
EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 et 2018

A compléter et à renvoyer à DRM@iom.int au plus tard le lundi 1er juin 2015

1. Bureau national de vérification des comptes – Gouvernement de :	Equateur

2. Nombre de vérificateurs qualifiés au sein du Bureau national de vérification des comptes :	Environ 800

3. Récapitulatif des organisations/institutions internationales (ayant une présence sur le terrain comparable à celle de l'OIM) dont les comptes ont été ou sont vérifiés par le Bureau national de vérification des comptes, avec indication des normes comptables appliquées (par exemple, IPSAS, GAAP, etc.)
Organisation des Etats américains (OEA), de 2012 à 2014. Les états financiers de l'OEA sont établis conformément aux normes de l'organisation fondées sur les principes GAAP.

4. Connaissance/expérience des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	
Connaissance générale des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la comptabilité établie selon les normes IPSAS :	5

5. Connaissance pratique du logiciel SAP ou de systèmes analogues de planification des ressources d'entreprise (ERP)	
L'OEA utilise un système appelé OASES pour la planification des ressources et l'exécution des opérations financières, qui permet en outre de produire des informations administratives et financières aux fins de prise de décisions.	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la planification des ressources d'entreprise (ERP) :	5

6. Liste des organisations professionnelles de vérification des comptes auxquelles le Bureau national de vérification des comptes est affilié/dont il est membre (par exemple, INTOSAI et/ou organisations professionnelles analogues de vérification des comptes) :
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) Membre du Comité directeur et de la Commission des affaires financières et administratives de l'INTOSAI. Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS). Une demande d'admission a été adressée à l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du MERCOSUR et des pays associés (EFSUR).

7. Confirmation que le vérificateur externe des comptes effectuera chaque année les vérifications suivantes : i) Certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals) ii) Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM. iii) Examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM. *Pour information : Le programme d'audit pour 2014 des Vérificateurs externes actuels prévoyait : un audit de certification de 5 semaines, un audit de conformité de 8 semaines et un audit de performance de 4 semaines*.	
✓ Accepté	☐ Refusé

8. Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM.	
✓ Accepté	☐ Refusé

9. Autres renseignements susceptibles d'aider les Etats Membres à prendre une décision (150 mots au plus). Prière de présenter succinctement l'approche suivie en matière de vérification comptable axée sur les risques et de vérification de l'optimisation des ressources.
Le Bureau du Contrôleur général de l'Equateur possède une expérience de 87 ans dans le domaine du contrôle des fonds publics ainsi que des entités et des personnes qui gèrent des fonds publics. Il contrôle actuellement quelque 6 500 entités, où il effectue des vérifications financières, des audits de gestion, des audits environnementaux, des vérifications de travaux publics et des examens spéciaux. Les vérifications effectuées par le Bureau du Contrôleur sont fondées sur une approche axée sur les risques, qui consiste à évaluer le risque lié à l'audit (risque inhérent, risque de non-contrôle et risque de non-détection), ainsi que le risque organisationnel (risque inhérent) pour chaque vérification, ce qui permet d'identifier les domaines à risque et de les éprouver de manière sélective et objective. Notre audit de gestion permet de déterminer le degré de réalisation des buts et des objectifs sur la base de critères d'efficacité, d'efficience et d'économie. Les résultats obtenus servent de mesures correctives en cas de lacunes éventuelles, et de mesures préventives en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

SELECTION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES DE L'OIM
EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 et 2018

A compléter et à renvoyer à DRM@iom.int au plus tard le lundi 1er juin 2015

1. Bureau national de vérification des comptes – Gouvernement de :	Service de vérification des comptes du Ghana

2. Nombre de vérificateurs qualifiés au sein du Bureau national de vérification des comptes :	105 comptables qualifiés et 120 comptables partiellement qualifiés. En outre, parmi les vérificateurs des comptes formés se trouvent des titulaires de diplômes universitaires dans diverses disciplines, et d'autres professions (avocats, architectes, etc.), dont le nombre s'élève au total à 678.

3. Récapitulatif des organisations/institutions internationales (ayant une présence sur le terrain comparable à celle de l'OIM) dont les comptes ont été ou sont vérifiés par le Bureau national de vérification des comptes, avec indication des normes comptables appliquées (par exemple, IPSAS, GAAP, etc.)

a) Expérience passée en matière de vérification des comptes (1976-2000)
   - i) Secrétariat de l'ONU, siège des Nations Unies, New York
   - ii) UNICEF/GCO
   - iii) ONUDI
   - iv) CNUCED/TIC
   - v) HCR
   - vi) CCPPNU
   - vii) PAM
   - viii) UNRWA
   - ix) TIC pour le Rwanda
   - x) CEA, CEAO et CEPAL
   - xi) UNITAR
   - xii) PNUE
   - xiii) MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX : Liban, Koweït, ex-Yougoslavie, Somalie, Mozambique, Haïti et Cambodge

b) Expérience actuelle (2012 à ce jour)
   - i) Organisation maritime internationale (OMI)
   - ii) Université maritime mondiale (UMM)
   - iii) Institut de droit maritime international (IMLI)
   - iv) INTOSAI

c) Normes comptables
   - i) Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS)
   - ii) Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

4. Connaissance/expérience des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	
Le Vérificateur général des comptes du Ghana vérifie les états financiers de l'OMI, de l'UMM, de l'IMLI et de l'INTOSAI.	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la comptabilité établie selon les normes IPSAS :	8

5. Connaissance pratique du logiciel SAP ou de systèmes analogues de planification des ressources d'entreprise (ERP)	
Expérience de systèmes ERP L'OMI utilise le système ERP SAP L'UMM utilise le système ERP Sage	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la planification des ressources d'entreprise (ERP) :	6

6. Liste des organisations professionnelles de vérification des comptes auxquelles le Bureau national de vérification des comptes est affilié/dont il est membre (par exemple, INTOSAI et/ou organisations professionnelles analogues de vérification des comptes) :
INTOSAI AFROSAI-E

7. Confirmation que le vérificateur externe des comptes effectuera chaque année les vérifications suivantes : i) Certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals) ii) Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM. iii) Examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM. *Pour information : Le programme d'audit pour 2014 des Vérificateurs externes actuels prévoyait : un audit de certification de 5 semaines, un audit de conformité de 8 semaines et un audit de performance de 4 semaines*.
Accepté. Ces types de vérification et le délai prévu pour chacun d'eux dans le cadre du programme d'audit pour 2014 sont acceptés : certification – 5 semaines, audit de conformité – 8 semaines, et audit de performance – 4 semaines

8. Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM.
Accepté. Aucun honoraire ne sera exigé ; seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières déterminés en application du règlement de l'OIM devront être payés.

9. Autres renseignements susceptibles d'aider les Etats Membres à prendre une décision (150 mots au plus). Prière de présenter succinctement l'approche suivie en matière de vérification comptable axée sur les risques et de vérification de l'optimisation des ressources.
M. Richard Q. Quartey, expert comptable agréé et membre du Service de vérification des comptes, a été nommé Vérificateur général des comptes en 2010. Entre 1994 et 1999, il a vérifié les comptes de quelques organisations des Nations Unies. Il exerce actuellement les fonctions de vérificateur externe des comptes de l'OMI, de l'UMM et de l'IMLI, de vérificateur externe des comptes conjoint de l'INTOSAI, et est membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit des Nations Unies. L'OIM a tout à gagner de cette vaste expérience. L'approche suivie en matière de vérification axée sur les risques et d'audit de performance suppose : a) de connaître et de comprendre l'OIM, ses systèmes, ses risques inhérents et son environnement opérationnel, y compris sa mission, sa vision et ses objectifs stratégiques, ses contrôles internes, sa surveillance de la performance et ses modalités d'évaluation, ainsi que son cadre de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation ; et b) d'élaborer une stratégie d'audit fondée sur les informations concernant les aspects visés en a). Cela suppose de réaliser une étude préalable du cadre réglementaire et des modalités de gouvernance de l'Organisation, d'effectuer une analyse des tendances concernant les budgets et les états financiers actuels et antérieurs, de passer en revue les rapports de vérification externes et internes, et d'examiner les plans de travail de l'Inspecteur général.

Observations générales

Le Vérificateur général des comptes pourra être consulté et consent à un renouvellement du mandat au terme de la première période triennale. Outre le Siège, cinq bureaux extérieurs feront l'objet de vérifications après consultations avec l'Inspecteur général.

SELECTION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES DE L'OIM
EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 et 2018

A compléter et à renvoyer à DRM@iom.int au plus tard le lundi 1er juin 2015

1. Bureau national de vérification des comptes – Gouvernement de :	Kenya

2. Nombre de vérificateurs qualifiés au sein du Bureau national de vérification des comptes :	822

3. Récapitulatif des organisations/institutions internationales (ayant une présence sur le terrain comparable à celle de l'OIM) dont les comptes ont été ou sont vérifiés par le Bureau national de vérification des comptes, avec indication des normes comptables appliquées (par exemple, IPSAS, GAAP, etc.)
Tous les ministères et gouvernements provinciaux dont les comptes sont vérifiés par l'Institution supérieure de contrôle (SAI) du Kenya établissent leurs états financiers selon la méthode de la comptabilité de caisse IPSAS, tandis que les entités gouvernementales non commerciales et de réglementation appliquent la méthode de la comptabilité d'exercice IPSAS. En conséquence, tous les vérificateurs des comptes ont une expérience concrète des normes IPSAS. Le Chef d'équipe, M. Edward R.O. Ouko, Vérificateur général des comptes du Kenya, est actuellement membre du Comité d'audit et de risques de la Fondation pour le renforcement des capacités de l'Afrique (ACBF). Il est membre du Conseil consultatif de l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA), basée à Vienne. Il était le précédent président du Comité d'audit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il était un membre externe du comité d'audit de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

4. Connaissance/expérience des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	
Au 31 mai 2015, 671 vérificateurs des comptes ont suivi une formation intensive aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux Normes internationales d'informations financières (IFRS). En outre, … vérificateurs des comptes sont membres de l'Institute of Certified Accountants of Kenya. Par ailleurs, tous les ministères et gouvernements provinciaux établissent leurs états financiers selon la méthode de la comptabilité de caisse IPSAS, tandis que les entités gouvernementales non commerciales et de réglementation appliquent la méthode de la comptabilité d'exercice IPSAS. En conséquence, tous les vérificateurs des comptes ont une expérience concrète des normes IPSAS.	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la comptabilité établie selon les normes IPSAS :	13

5. Connaissance pratique du logiciel SAP ou de systèmes analogues de planification des ressources d'entreprise (ERP)	
Le Bureau du Vérificateur général des comptes dispose d'une unité d'audit informatique pleinement opérationnelle, forte d'un effectif de 20 personnes titulaires au minimum d'une licence dans des domaines se rapportant à l'informatique, et possédant une expérience professionnelle dans le secteur des technologies de l'information et des communications. Les vérificateurs des comptes informatiques bénéficient systématiquement d'une formation continue et en cours d'emploi en matière d'audit de systèmes SAP R/3 pleinement mis en œuvre, Microsoft Navision et SAGE ACCPAC ERP, Oracle suite (IFMIS). Ils ont aussi vérifié la suite Oracle business et la base de données Microsoft SQL (Sequential Query Language), des systèmes ERP y compris SIP, NIV, ACCAP, SAP R/3, ainsi que des systèmes bancaires centraux. L'équipe possède en outre une solide expérience en matière d'audits financiers.	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la planification des ressources d'entreprise (ERP) :	3

6. Liste des organisations professionnelles de vérification des comptes auxquelles le Bureau national de vérification des comptes est affilié/dont il est membre (par exemple, INTOSAI et/ou organisations professionnelles analogues de vérification des comptes) :
Est membre de : 1. L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) 2. L'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI) ; Est affilié à : l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya (ICPAK)

7. Confirmation que le vérificateur externe des comptes effectuera chaque année les vérifications suivantes : i) Certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals) ii) Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM. iii) Examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM. *Pour information : Le programme d'audit pour 2014 des Vérificateurs externes actuels prévoyait : un audit de certification de 5 semaines, un audit de conformité de 8 semaines et un audit de performance de 4 semaines*.	
✓ Accepté	☐ Refusé

8. Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément au règlement des voyages de l'OIM.	
✓ Accepté	☐ Refusé

9. Autres renseignements susceptibles d'aider les Etats Membres à prendre une décision (150 mots au plus). Prière de présenter succinctement l'approche suivie en matière de vérification comptable axée sur les risques et de vérification de l'optimisation des ressources.
Le Bureau du Vérificateur général des comptes, non seulement effectue des audits financiers, mais aussi des vérifications de l'optimisation des ressources en vue d'établir si les transactions gouvernementales produisent des résultats conformes aux principes d'économie, d'efficience et d'efficacité. Le Bureau du Vérificateur général est obligé, en vertu de la Constitution du Kenya, d'établir des rapports sur la responsabilité fiscale et en matière de gestion et de programmes, qui contiennent des informations détaillées concernant les effets des dépenses publiques sur la vie des citoyens. C'est pourquoi il est tenu d'effectuer des audits de régularité ainsi que des vérifications de l'optimisation des ressources. Les audits financiers sont effectués conformément à un manuel fondé sur les normes ISSAI, qui prescrit de vérifier les comptes des organisations selon une approche axée sur les risques. Une approche de la planification et de l'évaluation des risques est clairement suivie. Le manuel prescrit cette approche pour les vérifications intermédiaires et finales.